

Entrée en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur – année 2024-2025

PROGRAMME DES EPREUVES

ANALYSE MUSICALE

➤ **Nature des épreuves :**

- Analyse auditive, à l'issue de trois écoutes d'un extrait d'une durée de 3 minutes environ (épreuve écrite, durée : 1h)
- Analyse sur partition (épreuve écrite, durée : 2h)
- Analyse orale devant le jury (après une préparation en loge d'une heure. Durée de l'épreuve : 20 mn).

➤ **Organisation des épreuves :**

- Analyse auditive = 9h - 10h
- Analyse sur partition = 10h10 - 12h10
- Mises en loge = à partir de 13h30.

Le jury écoute les candidats à partir de 14h30, et corrige les copies à l'issue des épreuves orales.

Les candidats admis, en cas de niveau insuffisant de Formation Musicale, devront suivre un cours de mise à niveau.